

**COMPTE-RENDU séance du Conseil Municipal  
du jeudi 15 octobre 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 19    Présents : 17    Votants : 19    Date de convocation : 06/10/2015

Présents : Ms MAURY JC, DUBREUIL M, BOUTON P, KHEDHIRI A, LEZIN R, MOTY J, DUFLOT M, BONIFACE J, Mmes SAINT-LOUPT M, GRANET M, DUCLOUT V, LABUSSIÈRE M, PAULAIS J, LOWREY N, VIGNAUD S, COUGNAUD J, F MARTIN

Absents : Mme SENREM S, M. FAUCHER A,

Pouvoir(s) : M. FAUCHER A à M. BOUTON P  
Mme SENREM S à Mme MARTIN F

Mme Nancy LOWREY a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Le conseil municipal autorise la modification de l'ordre du jour et pourra ainsi aborder les points suivants :

- Comptabilité – Remboursement de Frais
- Acquisition foncière projet « mémoire fruitière »

*Des observations ont été faites sur le dernier compte-rendu à savoir :*

- *Il a été signalé lors du conseil du 07/09/2015 que le marquage au sol au niveau du STOP dans la descente d'Intermarché était effacé et que la zone est dangereuse. Il est constaté en outre, que le nécessaire n'a pas été fait. (réponse devis en cours)*
- *Il n'a pas été mentionné la demande d'information complémentaire sur la participation de l'abattoir pour le traitement de ses eaux usées. (réponse le contrat est disponible en mairie pour venir le consulter et que le calcul comprend une part fixe de l'ordre de 17 000 € et une part variable en fonction de multiples paramètres)*
- *Les élus de l'opposition regrettent le manque de transparence des comptes-rendus.*

#### **POINT SUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CHAMPS DE FOIRE**

Projection présentant l'aménagement de la place du champ de foire et du mobilier.

Rappel de l'historique du dossier.

Rappel de la problématique du poteau EDF engendrant une perte de largeur disponible pour sortir de la place. Un contentieux avec ERDF serait une procédure longue et n'amènerait pas de solution sur une nouvelle implantation. Une réflexion est donc menée pour un enfouissement à terme, de la ligne.

#### **COMPTABILITE :**

##### DECISION MODIFICATIVE N°5 BUDGET COMMUNE

Pour permettre l'acquisition d'un nouveau camion pour les ateliers municipaux suite au vol il est nécessaire de faire un virement de crédit de 1500 € pour l'achat de ce véhicule qui coûte 13 500 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

COMPTE	INTITULE	DEPENSES
Cpte 2188 op 275	Matériel Ateliers	- 1 500 €
Cpte 21571 op 194	Matériel roulant	+ 1 500 €

##### REMBOURSEMENT DE FRAIS

Décision à l'unanimité de rembourser à Mme EZARD Jocelyne l'achat d'un ouvrage d'un montant de 14,20 € pour les besoins de la médiathèque.

#### **PERSONNEL OUVERTURE DE POSTE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE EN CUI/CAE**

Décision à l'unanimité d'ouvrir un poste à durée déterminée en CUI/CAE pour le service de la médiathèque à raison de 22 heures hebdomadaire pour une durée de 8 mois.

#### **FUSION DU SIAH SUD-CHARENTE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet d'arrêté Préfectoral en date du 07 septembre 2015, portant sur :

- le projet de périmètre du futur syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) des bassins Tude et Dronne aval, issu de la fusion du SIAH du Sud Charente : bassins Tude et Dronne avec du SIAH du bassin de la Dronne.
- le projet des statuts du futur SIAH des bassins Tude et Dronne aval, issu de la fusion des SIAH du Sud Charente.

#### **CHARGES LOCATIVE DU CHAUFFAGE AU BOIS**

Décision à l'unanimité de facturer à chacun des locataires des immeubles communaux, bénéficiant du chauffage au bois les charges locatives qui en découlent au prix de 0.07 € par Kwh (même prix que l'an dernier).

## TRANSFERT DE CHARGE DES ECOLES

Lecture des rapports de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 27/08 et 30/09/2015. Il est précisé que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les Communes à chaque transfert de compétence à la Communauté de Communes. Selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux Conseils Municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au Conseil Communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût de la compétence transférée.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes assure et assume financièrement la compétence scolaire sans bénéficier du transfert de charges des Communes, les attributions de compensation (AC) correspondant à la compétence n'ayant pas encore été déterminées. Or, les finances communautaires nécessitent aujourd'hui que la CdC dispose d'un transfert de charges des communes pour assurer le financement de la compétence scolaire qu'elle exerce.

Dans l'attente du vote des Attributions de Compensation comprenant une partie fonctionnement et un partie investissement, la CLECT dans sa réunion du 30/09/2015 a approuvé le vote d'AC transitoires pour 2015 afin de permettre à la CdC de faire face à la charge financière relative à la Compétence scolaire.

Le conseil municipal accepte de voter les AC transitoires et notamment la somme de 84 213.20 € correspondant à la participation de Chalais (5/12 du fonctionnement), mais s'interroge sur différents principes exposés dans les rapports de la CLECT du 27/08 et 30/09 avant de les valider. En conséquence, il est proposé de réunir très prochainement le conseil municipal en présence du Président de la CDC pour apporter les éclaircissements nécessaires avant le vote.

## PROPOSITION POUR LA VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION A N°393-391-392

Par courrier en date du 2 octobre, la Graineterie RICHARD sollicite l'achat de l'immeuble cadastré section A N° 393-391-392 au prix de 4 000 € hors frais de notaire. Cet immeuble a été acheté par la commune en octobre 2002, au prix de 12 195.92 € pour une superficie 466 m<sup>2</sup>. En 2004 l'atlas des zones inondables a classé ce bâtiment en zone inondable. Aujourd'hui le bâtiment est sans affectation et sans entretien. L'évaluation des domaines n'est pas obligatoire pour la cession. A l'unanimité le conseil municipal accepte la vente des parcelles susmentionnées au prix de 4 000 € à Monsieur RICHARD.

## PROJET D'ACQUISITION FONCIERE « MEMOIRE FRUITIERE »

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées section C N°630, 633, 634,635, 637, et section 333B N° 948 p d'une superficie totale d'environ 4 460 m<sup>2</sup> à la maison de retraite pour en faire un verger.

En effet, l'acquisition de cette unité foncière permettrait à la commune de créer un verger avec des anciens fruitiers. Cet espace à proximité de la maison de retraite deviendrait un lieu de promenade pour les résidents ou autres publics. En outre compte tenu de la superficie un complément de parking pourrait être prévu. La maison de retraite propose une vente au prix de 1700 € suite à l'évaluation des domaines. Accord à l'unanimité. La vente fera l'objet d'un acte administratif, la commune devra en outre supporter les frais de géomètre.

## TRAVAUX

- Point sur les travaux de la rue d'Angoulême qui sont sur le point de s'achever mais encore des perturbations à prévoir notamment au niveau du carrefour.
- Agrandissement du Parking Rue P. Chocqueur bientôt terminé
- Balayage des rues par l'entreprise SCOTPA prévu à la fin du mois.

DPU : pas de dossier

## INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

N°16/2015	VENTE DE FOIN	1088.40 € à M. HEURTEBISE Gérard pour 36.28 T
N°17/2015	APPROVISIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS – CHOIX DU FOURNISSEUR	ALLIANCE FORET BOIS – 22 € HT/M3
N°18/2015	ECLAIRAGE PUBLIC DE LA PLACE DU CHAMPS DE FOIRE PAR LE SDEG 16	CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITE 12 744.39 €

## QUESTIONS DIVERSES

- Cinéma le 30/10/2015 dans la salle de l'espace Arc en Ciel
- Fête foraine
- Inauguration de la station d'épuration le 10/10
- Info difficultés du Jumping
- Un point PLU sera fait lors d'une prochaine réunion du conseil le 2/12/2015
- Journée de formation ouverte à tous les élus le 5/11/2015
- Organisation des permanences pour les bureaux de votes (élections régionales du 6 et 13 décembre)

Le Maire  
Jean-Claude MAURY

